

Comité Syndical En synthèse *

12 janvier 2022



Que retenir de la réunion du 12 janvier 2022 ?

* ce document ne constitue pas une délibération officielle



RESSOURCES HUMAINES

Un poste de chargé de mission tourisme ouvert l'an dernier pour accroissement d'activité a été formellement créé par le comité syndical, suite à obtention de financements nationaux. La personne occupant ce poste pilotera et formalisera la stratégie touristique « Pilat », animera le réseau de prestataires touristiques autour de la thématique du développement durable, fera émerger une offre de séjours « Parc » et en assurera la promotion.

Le comité syndical a transformé deux postes d'attaché en poste d'attaché principal pour permettre à deux responsables de pôle de monter en grade, l'un suite à réussite à concours et l'autre du fait de son ancienneté.

Le comité syndical a procédé également à la mise à jour du tableau des effectifs, ce qui n'avait pas été fait depuis quelques temps. Les effectifs comptent désormais 32 postes. Six ont été supprimés.

Il a décidé d'approuver le Plan de formation intercollectivités 2022 – 2024 proposé par le Centre de Gestion de la Loire et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Un Plan de formation doit, en effet, obligatoirement être proposé aux agents pour toute collectivité depuis 2007.

Le comité syndical a tenu un débat sur la protection sociale complémentaire comme l'y oblige l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, prise sur le fondement de l'article 40 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Cette ordonnance oblige les employeurs publics à participer :

- au financement d'au moins 50 % des garanties de protection sociale complémentaire pour le risque santé, souscrites par leurs agents ;
- et au financement à hauteur d'au moins 20 % des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir le risque prévoyance.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Adoption du budget primitif 2022

Le comité syndical a adopté son budget primitif pour 2022 à l'unanimité. Présenté par Charles ZILLIOX, Vice-Président aux finances et à l'aménagement du territoire et au paysage, le budget s'établit à hauteur de 2 270 529 euros (fonctionnement + investissement). Il est conforme aux orientations budgétaires débattues lors de la séance du Comité syndical du 1er décembre 2021, si ce n'est qu'il a été décidé de ne se référer qu'à nos seuls statuts s'agissant de nos relations financières avec la Région.

Souscription d'une ligne de trésorerie

Le président a été autorisé par le comité syndical à souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € pour un an. Souscrite chaque année, elle n'a pas été activée depuis 2017.

PLANS COMMUNAUX EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Christine ROBIN, Vice-Présidente en charge de l'Eau et de la Biodiversité au Parc, a rappelé l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Parc auprès des Communes s'agissant d'un accompagnement à la définition de plan d'actions en faveur de la biodiversité sur la durée du mandat municipal.

Cet accompagnement s'inscrit dans la suite du programme Atlas de la Biodiversité Communale qui a permis d'acquérir de nouvelles connaissances naturalistes et d'échanger sur ces dernières avec les communes. Chaque commune dispose désormais d'une fiche thématique sur sa biodiversité avec des idées d'actions pour mieux la préserver. Le Parc propose un appui au passage à l'acte.

La méthode d'accompagnement a été testée en 2021 auprès de quelques communes du Parc : Echalas, Le Bessat, Saint-Julien-Molin-Molette et Saint-Paul-en-Jarez. Thierry RAULET, délégué d'Echalas et Jean-François SEUX, délégué de Saint-Paul-en-Jarez ont témoigné sur le fait que les actions retenues sont souvent très pragmatiques et adaptées aux capacités d'actions de la commune : choix d'espèces vivaces plutôt qu'annuelles et moins consommatrices en eau pour la gestion des espaces verts, pose de nichoirs à hirondelles sous toiture, végétalisation ou déminéralisation d'espaces publics pour constituer des îlots de fraîcheur, appui à la restauration de mares chez les habitants ...

BOITE À OUTILS BIODIVERSITÉ POUR LES ÉLUS

Les élus de la Commission Eau et Biodiversité ont demandé à accéder à quelques outils pour se sentir plus à leur aise lorsqu'ils sont interrogés en Conseil municipal ou par les habitants sur des questions liées à la biodiversité.

Une boîte à outils virtuelle a été créée. Elle prend la forme d'un recueil de ressources : guides pratiques sites internet, vidéos et personnes ressources, ... qui sont accessibles par internet en cliquant sur le lien suivant :

<https://cloud.parc-naturel-pilat.fr/index.php/s/AH4drZ7Qd5EagQk>

PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

La prochaine réunion du comité syndical est fixée au 9 mars 2022 à 18h30



Panneau installé sur un sentier à St Julien Molin Molette (commune test) expliquant l'utilité des mauvaises herbes



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr